

---

## Participer à un colloque ou à une conférence dans le cadre d'un projet de recherche

### Procédure pour obtenir un subside (version Janvier 2026)

---

#### Procédure générale

Depuis mai 2023, Synhera a ouvert une enveloppe de 15.000 euros par an pour couvrir les frais de participation/organisation d'un colloque, à mutualiser pour toutes les Hautes Ecoles (premier arrivé premier servi). Dès lors, il est demandé de compléter le formulaire fourni par Synhera en indiquant l'ensemble de vos frais estimés et de suivre la procédure décrite dans leur formulaire.

Si besoin, le montant forfaitaire de Synhera (500 euros pour un congrès en Europe et 1500 euros hors Europe) sera complété par HELMo et votre département (80% par l'enveloppe HELMo-Mobilité RFC et 20% par le département).

Si l'enveloppe de Synhera est épuisée, le financement sera assuré par HELMo et votre département/cursus dans les limites de notre enveloppe annuelle (5.000 euros) dans les conditions décrites ci-dessous.

#### Objectifs :

- Communiquer sur un projet de R en cours dans le cadre d'un Colloque ou d'une conférence.
- Faire connaître son projet à l'extérieur de HELMo et le mettre en discussion avec d'autres experts du domaine.
- Développer des compétences, étoffer et asseoir son expertise au contact d'autres équipes de recherche.

#### Conditions d'éligibilité :

- Etre enseignant HELMo, impliqué dans un projet de recherche, d'innovation ou de formation continue connu à l'interne de la section ou de la catégorie.
- Les projets R diffusés sont soit financés par l'appel HELMo, soit par le département, soit par des financements extérieurs.
- Participer comme communiquant au colloque/ à la conférence (communication orale ou poster).

#### Procédure

##### **Avant la mission**

- Introduire par mail une demande de financement validée par le Directeur de département/cursus au service R-FC sur base du document annexe « **Synhera – diffusion des connaissances** ».
- L'enseignant-chercheur fait les réservations et envoie les infos sur le coût de l'inscription au colloque, du logement, du trajet via ce document.

- Validation par le service RFC qui l'envoie à SYNHERA, avec l'enseignant-chercheur, le directeur de département/cursus, et le coordinateur recherche en copie.
- Si l'enseignant a avancé des frais (réservations, ...), il remet une note de frais listant les dépenses (avec les justificatifs) à son éconamat et se fait remboursé par HELMo.

**Pendant la mission :**

- Communiquer sur sa recherche (Communication, poster, séminaire)
- Obtenir une attestation de séjour - attestation de participation au colloque

**Au retour de la mission :**

- L'enseignant rentre une NF résiduelle ou totale à son éconamat avec les pièces justificatives
- Si procédure SYNHERA : l'enseignant pré-complète la DC SYNHERA avec l'ensemble de ses dépenses, dates de mobilité et l'envoie au Service RFC, accompagné de :
  - Son rapport de mission
  - Les mêmes justificatifs que ceux envoyés à l'éconamat
  - Les preuves de paiement (ex. relevé VISA)
- Le Service RFC envoie à SYNHERA par mail et par courrier postal
- Le Service RFC fait le suivi avec la comptabilité après le remboursement du forfait de SYNHERA et s'il réside un solde (ou s'il n'y a pas eu de subside SYNHERA), il attribue ce solde à 80% dans le budget de HELMo et à 20% dans le budget du dépt/cursus (Sauf pour le billet d'avion : 50/50 avec un plafond décrit ci-dessous, sauf si Subside Synhera, alors 80/20 pour le solde)
- L'enseignant fait un retour de sa mission à l'interne de HELMo : conseil de section, midis de la recherche, nuances, etc.

**Dans le cas où vous n'avez pas de subsides de Synhera ou s'il subsiste un solde après l'intervention de Synhera, les frais sont calculés comme suit :**

**Forfait Séjour**

Ce forfait couvre le logement et les dépenses journalières (repas...).

Groupe Pays	Per diem du 1 au 14e jour*
Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, France, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède (+ Suisse)	190€
Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	170€
Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	148€

\*Séjour prolongé sur justification

**Forfait déplacement**

Remboursement AR sur base d'un montant forfaitaire calculé sur la distance aller à vol d'oiseau. Si utilisation d'un transport vert (train plutôt qu'avion), le montant forfaitaire est majoré (Cf. Col. #Green Erasmus).

Distances hors Europe	Montant Plafond d'intervention du	Montant Plafond d'intervention du FOND
-----------------------	-----------------------------------	--

	<b>FOND RFC pour autre moyen (vert)</b>	<b>RFC pour l'avion ou la voiture</b>
Entre 10 et 99 km (à partir de septembre 2017)	56 €	28 €
Entre 100 et 499 km	285 €	211 €
Entre 500 et 1.999 km	417 €	309 €
Entre 2.000 et 2.999 km	535 €	395 €
Entre 3.000 et 3.999 km	785 €	580 €
Entre 4.000 et 7.999 km	1188 €	1188 €
8000 km et plus	1735 €	1735 €